

Lors du CSA-AP du 6 février dernier, 3 des 4 organisations syndicales se sont opposées à **la circulaire relative à la mobilité des Conseillers Pénitentiaires d'Insertion et de Probation**, en raison du recul social majeur qu'elle entraîne. En revenant sur la priorité des originaires vers les postes dans les DROM-COM, la DAP marche sur les droits des personnels Ultra-Marins. Arc-boutée sur ses positions, la DAP maintient en l'état son projet de texte à l'ordre du jour de ce CSA-AP.

Dans le laps de temps séparant les deux instances, la DAP avait la possibilité d'apaiser les tensions, de faire vivre le dialogue social et d'entendre raison. Il suffisait de procéder au retrait de son projet de cotation minimaliste, ne garantissant en rien l'affectation des personnels justifiant de centres d'intérêts matériels et moraux (CIMM). Malheureusement, ce sont le statu quo et la stratégie du pourrissement qui ont été retenus...

Pour notre organisation syndicale, le conflit est ouvert !

L'UFAP UNSa Justice entend continuer à défendre les droits de tous les personnels pour lesquels de nombreuses garanties en matière de mobilité ont déjà été obtenues. **L'UFAP UNSa Justice** a toujours milité en faveur de la priorité aux originaires, tant pour le personnel de surveillance que pour le personnel d'insertion et probation ! Elle **EXIGE** le respect de la Loi égalité réelle en Outre-Mer et maintient le cap qu'elle s'est fixé depuis près de quatre décennies !

Ayant saisi les parlementaires d'Outre-Mer par courrier le 31 janvier dernier, l'UFAP UNSa Justice a reçu de nombreuses réponses de leur part et des interventions ont été faites auprès du Garde des Sceaux. Elle sait que son combat est soutenu par les populations ultramarines et ne les laissera pas tomber !

Autre point de désaccord : **le projet de mise à jour des fiches de poste des ASE** qui permet désormais aux DFSPIP d'imposer aux ASE des missions normalement dévolues aux CPIP alors que la très grande majorité des personnels concernés s'y oppose. Ce projet met en danger l'équilibre de la pluridisciplinarité dans les SPIP et le suivi des PPSMJ, en multipliant les intervenants sur le champ de la vérification du respect des obligations et des interdictions.

L'UFAP UNSa Justice RENOUVELLE son opposition à l'ajout de missions supplémentaires sous couvert d'une évolution spéieuse et floue du métier !

L'UFAP UNSa Justice continue également de CONDAMNER la malhonnêteté intellectuelle de l'administration lors des discussions relatives au Guide DDSE. Les véritables intentions de la DAP ayant été dévoilées, notre organisation syndicale a d'ores et déjà voté CONTRE ce texte au CSA SPIP.

Sur ces trois sujets, la DAP campe sur ses positions. Le désaccord est donc total ! **L'UFAP UNSa Justice** en tire toutes les conclusions et ne siègera pas au CSA-AP du jour.

L'UFAP UNSA JUSTICE BOYCOTTE CE CSA AP

Les Membres UFAP UNSa Justice du CSA AP